



COMMISSION « ARCHITECTURE URBANISME PAYSAGE »

Compte-rendu de la
réunion du lundi 21 juin 2021

Ordre du jour :

- Installation de la commission
- Informations sur le rôle et le fonctionnement de la commission
- Présentation des études et réalisations menées en architecture, urbanisme et paysage
- Présentation des études et programmes en cours en 2021
- Projets et perspectives
- Renouvellement des membres de la sous-commission « Appels d'offres »

Etaient présents :

M. Patrice MARCHAND, maire de Gouvieux, Président du PNR
M. Daniel DRAY, maire de La Chapelle-en-Serval, Président de la commission
Mme Corinne TANGE, maire-adjointe de Chaumontel, Vice-présidente de la commission

Mme Véronique BRETENOUX, maire-adjointe du Plessis-Luzarches
Mme Béatrice BRUN, déléguée suppléante de Béthemont-la-Forêt
M. Ernest COLLOBER, délégué suppléant de Chaumontel
Mme Christine COOREVITS, déléguée suppléante de Saint-Martin-du-Tertre
Mme Laurence DURA, conseillère municipale de Verneuil-en-Halatte
Mme Tania KITIC, conseillère municipale de Fosses
Mme Paule LAMOTTE, maire-adjointe d'Asnières-sur-Oise
Mme Francine LEFEUVRE, déléguée titulaire d'Ermenonville
M. Olivier LESUEUR, maire-adjoint de Mours
M. James PASS, délégué titulaire de Pontpoint
Mme Catherine PERRICHON, maire-adjointe d'Orry-la-Ville
M. Jérôme PINSSON, délégué titulaire de Précy-sur-Oise
M. Nathanael ROSENFELD, maire d'Orry-la-Ville
Mme Isabelle SUEUR – PARENT, maire-adjointe de Chaumontel
M. Hervé WEIFFENBACH, maire-adjoint de Presles

Etaient également présents :

M. Vincent BARRAILLER, Val d'Oise Environnement
M. Jean-Marc DESCHODT, directeur général de l'EPFLO
M. Bernard FLAMANT, AP3F
M. Richard KASZINSKI, directeur du CAUE de l'Oise
M. Jean-Claude RIVES, AP3F
Mme Diane ROUSSIGNOL, Conseil départemental du Val d'Oise
M. Gilles SINET, AP3F
Mme Claire VANTROYS, AP3F

Assistés de :

Mme Sylvie CAPRON, Directrice du PNR
Mme Solange DUCHARDT, chargée de mission « Paysage » du PNR
M. Jean-Marc GIROUDEAU, chargé de mission « Urbanisme » du PNR
M. Philippe MEURANT, architecte du PNR
Mme Marie STURMA, chargée de mission « Agriculture – Forêt » du PNR

Excusés :

M. Adrien PORCHER, DDT du Val d'Oise
M. Benjamin SAUTJEAU, EPFLO

Monsieur Patrice MARCHAND, Président du Parc naturel régional Oise – Pays de France, ouvre la séance.

1/- Présentation des études et réalisations menées en aménagement et en informations sur le rôle et le fonctionnement des commissions

Monsieur MARCHAND présente le rôle et le fonctionnement des commissions (cf. présentation PowerPoint projetée jointe au présent compte-rendu).

2/- Désignation du Président et du Vice-Président de la commission

Il propose de confier la Présidence de la commission à Monsieur Daniel DRAY, Maire et délégué titulaire de La-Chapelle-en-Serval.

Monsieur DRAY était Vice-Président de la commission avant d'en prendre la Présidence à la fin de la précédente mandature.

Monsieur MARCHAND propose la Vice-Présidence à Madame Corinne TANGE, maire-adjointe et déléguée titulaire de Chaumontel.

3/- Thématiques traitées, actions passées et en cours

Madame Sylvie CAPRON, Directrice du Parc, présente les thématiques de la Charte se rattachant à la commission (cf. présentation).

Jean-Marc GIROUDEAU, chargé de mission Urbanisme, présente ensuite, parmi les actions réalisées, les études et réalisations menées en aménagement et en urbanisme.

➤ Présentation des études et réalisations menées en aménagement et en urbanisme :

47 études urbaines ont été réalisées, soit dans la quasi intégralité des communes comprises dans le périmètre du territoire du Parc.

Les études urbaines sont des études de connaissance des territoires communaux, tant pour les chargés de mission du Parc que pour les élus et les techniciens des communes. Elles ont été proposées aux communes dès la création du Parc, et restent des documents de référence lors de l'élaboration ou de la révision des documents d'urbanisme et pour l'aménagement des communes.

Elles sont élaborées par des bureaux d'études composés d'architectes, d'urbanistes et de paysagistes, choisis par les communes après des appels d'offres « ouverts ».

Elles comprennent quatre phases. La première porte sur le paysage d'inscription des villes, des bourgs et des villages. La seconde est centrée sur l'analyse des tissus et des paysages bâtis. La troisième permet de dégager des enjeux et des potentialités pour la commune. La quatrième, au regard des enjeux et potentialités retenus par les élus, propose des esquisses d'aménagement d'espaces publics, de projets urbains, ..., qui pourront être précisées par la suite dans des études d'aménagement financées par le Parc.

Les études urbaines sont financées à 100 % par le Parc, grâce à ses financeurs institutionnels, les Régions des Hauts-de-France et d'Île-de-France, ainsi que les Départements de l'Oise.

Les études d'aménagements sont des études pré-opérationnelles, portant autant sur l'aménagement des espaces publics que sur des projets urbains. Elles peuvent être menées très rapidement à partir des accords-cadres mis en place par le Parc, et grâce aux fonds accordés par les financeurs.

Les projets urbains peuvent notamment s'inscrire dans le cadre de l'élaboration des documents d'urbanisme locaux, en permettant de renseigner utilement les Orientations d'Aménagement et de programmation (OAP).

Ces études sont financées à 80 % par le Parc, demandant donc une participation de 20 % des communes.

La poursuite du partenariat entre l'école d'architecture de Paris Val de Seine (ENSAPVS) et le Parc conduit à la réalisation de projets urbains et architecturaux par une soixantaine d'étudiants chaque année. Une dizaine de communes volontaires ont aujourd'hui accueilli ces étudiants et, leurs projets font généralement (quand les conditions sanitaires le permettent) l'objet d'une présentation devant les élus et les membres de la commission qui le souhaitent, à la Maison du Parc.

Une nouvelle opération a été lancée dans le cadre du programme d'actions 2020 portant sur six communes choisies après appel à candidatures.

Cette opération « Aménagements paysagers intégrant une gestion alternative des eaux pluviales » vise à infiltrer l'eau pluviale des pluies courantes là où elle tombe, c'est-à-dire sortir d'une logique de tuyaux onéreuse, pour revenir à des solutions plus naturelles permettant également d'améliorer le cadre paysager des communes, et de lutter contre les îlots de chaleur pour le bien-être des habitants. Par extension, cette opération concerne aussi pour les communes qui le souhaitent le réaménagement des cours d'école, à l'instar des « cours OASIS » expérimentées par la ville de Paris.

L'opération se poursuit dans le cadre des programmes d'actions du Parc 2021 pour trois nouvelles communes, et 2022 pour encore trois nouvelles communes. Elle a vocation à être prolongée pour l'ensemble des communes du Parc.

Elle bénéficie d'une aide financière de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN) qui finance les études à hauteur de 50 %.

Dans le cadre du programme d'actions 2021, deux nouvelles opérations vont démarrer en septembre :

- Des études de capacité foncière des communes, pour quatre communes volontaires (Deux dans l'Oise et deux dans le Val d'Oise). Cette expérimentation est confiée à L'Institut Paris Région (IPR) en collaboration avec l'agence d'urbanisme Oise-les-Vallées, avec l'appui technique les établissements publics fonciers EPF IF et EPFLO.,
- Un concours d'architecture portant sur de nouvelles typologies architecturales, afin de tenter d'introduire une architecture contemporaine respectueuse des tissus bâtis patrimoniaux des villes, des bourgs et des villages du territoire du Parc, intégrant la nécessaire prise en compte des contraintes énergétiques et des matériaux renouvelables.

➤ **Présentation des études et réalisations menées en architecture :**

Philippe MEURANT, architecte du Parc, présente les études et réalisations menées en architecture, celles en cours, ainsi que celles qui ont déjà leur budget voté (cf. présentation PowerPoint projetée jointe au présent compte-rendu).

Sont présentés :

- **Les cahiers de recommandations architecturales**

Ces cahiers sont des documents de recommandations et de sensibilisation destinés aux élus et aux habitants souhaitant réhabiliter, construire ou simplement souhaitant entretenir leur patrimoine bâti. Ce sont des documents pédagogiques. Ils s'attachent plus particulièrement aux habitations individuelles anciennes, mais traitent également des maisons de constructeur, des clôtures et des jardins.

Les communes peuvent annexer le cahier de recommandations architecturales réalisé à leur document d'urbanisme communal, à l'occasion de l'élaboration ou d'une révision de leur PLU.

Chaque cahier de recommandations architecturales comporte un ensemble de fiches spécifiques décrivant les différents types architecturaux présents dans la commune, jusque dans le détail des éléments les composant. Il comporte également des fiches décrivant les typologies de jardins, une fiche spécifique à l'entretien du patrimoine bâti, une fiche de rappel des règles d'urbanisme et de la législation, une fiche de sensibilisation à l'architecture contemporaine et une fiche de sensibilisation à l'approche environnementale.

- **Les cahiers de recommandations pour les devantures commerciales**

Comme le cahier précédent c'est un document de sensibilisation et de recommandations.

Sur l'ensemble du territoire du Parc, le traitement patrimonial des devantures dans les fronts bâtis est globalement inégal, parfois peu harmonieux voire même disgracieux.

Le cahier a pour objectif de contribuer à la préservation de ce patrimoine, valorisant par la même le commerce de proximité et contribuant ainsi à un développement économique respectueux du paysage urbain patrimonial.

Certaines communes bénéficient d'un fascicule ou d'un cahier de recommandations, financé par le Parc pour certaines comme Pont-Sainte-Maxence, Luzarches, Chantilly ou Viarmes.

Un grand nombre de communes, petites ou moyennes, parfois très rurales avec un seul commerce, ne sont pas dans la capacité technique ou financière de prétendre à la réalisation d'un document de recommandations spécifique à leur territoire communal. Le Parc a édité pour l'ensemble de ces communes un cahier spécifique, leur permettant de préserver et de valoriser ce patrimoine bâti tout en favorisant le développement du commerce de proximité.

- **Les cahiers de recommandations pour les clôtures**

Comme les cahiers précédents c'est un document de sensibilisation et de recommandations.

Les objectifs principaux de ce document sont d'informer et orienter les porteurs de projets et les élus pour faciliter les études et le choix des dispositifs à mettre en œuvre ou à restaurer, valoriser le patrimoine naturel et bâti, harmoniser les perspectives urbaines et préserver les paysages, favoriser la biodiversité, préserver et renforcer les continuités écologiques.

- **Les diagnostics sanitaires et architecturaux d'immeubles patrimoniaux**

Dans le cadre d'une volonté forte de développer leur attractivité par le renforcement de leurs atouts patrimoniaux, certaines communes souhaitent réhabiliter le bâti ancien sur une partie ou sur l'ensemble de leur territoire communal et en particulier en centre-ville.

Afin d'atteindre cet objectif, certaines communes ont obtenu leur inscription sur la liste des communes pouvant établir des injonctions de ravalement décennal.

Dans le cadre de ce pouvoir d'injonction, il est envisagé plusieurs échelles d'intervention sur les ravalements, des plus « simples » au plus patrimoniaux, en fonction des bâtiments concernés. Quelques immeubles à fort caractère patrimonial préservé (architecturale, historique, etc...) sont repérés et identifiés par l'Architecte des Bâtiments de France et l'architecte du PNR. Ces bâtiments doivent engager des ravalements dont les exigences qualitatives et patrimoniales seront plus grandes. Le diagnostic sanitaire et architectural est destiné aux élus, aux propriétaires et copropriétaires des immeubles concernés, ainsi qu'aux commerçants. Il est un outil d'aide technique pour les porteurs de projet et un outil à la décision pour les élus. Il comporte des relevés de l'état actuel de la façade sur rue de chaque bâtiment, des représentations des pathologies, un rapport technique et architectural, un descriptif exhaustif du parti de restauration des façades, un programme des travaux à envisager, des estimations globales prévisionnelles par lot technique.

- **Les esquisses architecturales de bâtiments publics**

Dans le cadre de ses actions, afin d'aider les communes dans les phases pré-opérationnelles sur du bâti public, le Parc propose de faire réaliser des esquisses de projets par 3 architectes prestataires (choisis à l'issue d'une procédure d'accord-cadre).

Ont été réalisés des esquisses pour le bâtiment des vestiaires du secteur sportif du vallon de Rocquemont à Luzarches, ainsi que pour un projet de salle polyvalente à Pontarmé.

➤ **Présentation des études et réalisations menées en paysage :**

Solange DUCHARDT, chargée de mission Paysage, présente les études et réalisations, celles en cours, et les actions à venir (cf. présentation PowerPoint projetée jointe au présent compte-rendu).

- **Plans de paysage**

3 plans de paysage ont été réalisés entre 2007 et 2008

- Plan de paysage de la vallée de l'Ysieux et du Marais du Lys
- Plan de paysage de la vallée de la Thève amont
- Plan de paysage de la Vallée de l'Oise et du territoire de la CCPOH

Le plan de paysage porte sur des entités paysagères comprenant plusieurs communes. Il croise différentes thématiques : géographie, hydrologie, histoire, écologie, urbanisme, usages pour mieux appréhender le territoire local. Outil de connaissance, il permet aussi de sensibiliser les différents acteurs ainsi que les habitants à l'évolution de leur paysage afin de leur donner les moyens de mieux comprendre les enjeux et d'agir en conséquence.

En troisième partie, le plan de paysage propose des orientations d'aménagements qui peuvent inspirer les élus et autres acteurs du territoire : maîtriser un point de vue, préserver un paysage agro-écologique, valoriser un secteur ou un élément fort du paysage, etc.

Il n'a pas été donné suite aux plans de paysage par manque d'animateur dédié.

- **Etudes de principes d'aménagement**

A la demande des communes, Solange Duchardt élabore le cahier des charges pour la réalisation d'une étude de principes d'aménagements paysagers sur un espace public déterminé : place, rue, parc, aire de loisirs, entrées et traversées de bourgs, etc. Au cours d'une visite de terrain avec les élus, les enjeux et les objectifs de l'étude sont cernés. Selon le mode de financement, le PNR ou la commune est maître d'ouvrage. Le PNR réalise la consultation.

Les paysagistes mandatés réalisent un diagnostic et un projet comprenant des plans, coupes, illustrations sous forme de croquis ou photomontages, images de références, liste de plantes, chiffrage et phasage des travaux. L'aide financière varie en fonction de la taille de la commune et peut atteindre 80%. Les communes de Barbery, Orry-la-Ville, Pontarmé, Senlis, Vineuil, Saint-Maximin, etc, ont bénéficié de cette aide ces dernières années.

- Gestion différenciée des espaces verts

Différents programmes ont été proposés aux communes entre 2010 à 2017 pour leur permettre d'atteindre le zéro-phyto.

L'association Nord Nature Chico Mendès a réalisé pour le compte du Parc des plans de gestion (Senlis, Gouvieux, Pont-Ste-Maxence, Lamoralaye), des analyses des pratiques et conseils de gestion dans 15 petites communes, des plans de désherbage dans 22 communes.

Ces programmes étaient accompagnés de formations, de démonstrations de matériels alternatifs au désherbage chimique, de 10 fiches techniques, d'une exposition mise à disposition des communes pour communiquer sur leurs pratiques, des affiches, un livret de sensibilisation à la gestion différenciée à destination des habitants, des réunions publiques ou visites de terrain commentées.

- Opération « Fleurir nos villages » dans le cadre de l'objectif zéro-phyto

Avec l'arrêt de l'utilisation des produits chimiques, les agents communaux doivent désherber à la main ou avec des outils de désherbage alternatif (brûleur à gaz, brosse mécanique,...). La maîtrise des herbes est plus difficile et leur présence gêne à la fois les élus et les administrés. Les agents techniques sont souvent en première ligne et reçoivent les plaintes.

Afin de mieux faire accepter la présence de plantes indésirables dans l'espace public, il a été proposé aux communes un programme d'aide au fleurissement. L'objectif était d'embellir les rues et places des villages, de réduire le travail de désherbage des agents et de mieux faire accepter la présence de plantes spontanées par les habitants. En effet, des fleurs aux pieds des murs réduisent la perception des adventices et limitent le temps de désherbage. L'utilisation des plantes vivaces en remplacement des plantes annuelles a été encouragée.

Le programme s'adressait aux élus, agents communaux et habitants des communes rurales du Parc de moins de 1 200 habitants.

Des études ont été réalisées comprenant un plan global de fleurissement sur toute la commune, le développement de 1 ou plusieurs projets de plantation selon la taille, une formation à l'attention des élus et des agents d'entretien des espaces verts, un chantier participatif invitant les habitants à participer à l'embellissement de leur commune et les initiant à l'utilisation des plantes vivaces.

9 communes se sont portées candidates : Apremont, Avilly-St-Léonard, Barbery, Bellefontaine, Montlognon, Montagny-Sainte-Félicité, Seugy, Thiers-sur-Thève, Ver-sur-Launette.

La DREAL a participé à hauteur de 50% du montant des études.

Les plantations ont été financées par le fonds en faveur d'une gestion écologique et paysagère du patrimoine végétal à hauteur de 80%.

Les formations ont donné lieu à 2 powerpoints et 4 fiches techniques illustrées sur l'utilisation des plantes vivaces. Les fiches techniques sont téléchargeables sur le site internet du PNR ou peuvent être envoyées par courrier sur simple demande au Parc.

www.parc-oise-paysdefrance.fr/habitant-ecocitoyen/je-jardine-responsable/jopte-pour-leco-jardinage/

- Valorisation paysagère des cimetières dans le cadre de l'objectif zéro-phyto

Les contraintes réglementaires et les préoccupations environnementales conduisent les communes à abandonner l'usage des produits phytosanitaires dans les cimetières avant la mise en vigueur de la loi (juillet 2022), mais sans solution de remplacement.

Les cimetières dans nos régions ont généralement un aspect très minéral et très soigné. Les plantes spontanées sont difficilement acceptées dans ce contexte très sensible. La gestion des cimetières sans produits désherbants représente une contrainte très forte étant donné le peu de moyens dont disposent les communes, en particulier les petites.

La végétalisation permet d'abandonner l'utilisation des produits chimiques, de mieux faire accepter la présence de plantes spontanées, d'accueillir plus de biodiversité. En outre, elle adoucit généralement l'aspect des cimetières au caractère généralement austère. De nouvelles conceptions voient le jour, plus paysagères et plus accueillantes pour les humains et la biodiversité comme, par exemple, au cimetière de Souché à Niort.

Les communes de Montagny-Sainte-Félicité, Ver-sur-Launette, Lamorlaye, Creil ont bénéficié d'une étude en 2020-2021. Les communes d'Asnières-sur-Oise, Barbery, Coye-la-Forêt, Fleurines, Orry-la-Ville, Saint-Vaast-de-Longmont participent au programme d'actions 2021.

Les objectifs de ce programme sont de :

- Sensibiliser les élus et techniciens à l'aménagement et la gestion durable des cimetières en termes de qualités paysagères et architecturales, et de patrimoine historique ;
- Faire prendre conscience de la possibilité d'accueillir la biodiversité ;
- Préserver l'environnement et la santé des personnes, agents techniques et visiteurs, en visant le zérophyto ;
- Eviter la banalisation du paysage des cimetières, apporter d'autres réponses que celles standardisées des catalogues pour les dispositifs funéraires tels que colombarium, caverne, jardin du souvenir ;
- Embellir et rendre plus accueillant ces lieux de recueillement par la végétalisation.

L'opération proposée comporte deux axes :

- 1 La réalisation d'un carnet de 28 fiches techniques qui seront bientôt mises en ligne sur l'extranet du PNR
- 2 Des études d'aménagement et de gestion des cimetières

Afin de sensibiliser les habitants aux changements de pratiques et d'aspect de leur cimetière, des ateliers participatifs de plantations sont proposés à l'issue de l'étude.

- Conseils en patrimoine végétal

Le Parc dispose d'un fonds en faveur d'une gestion écologique et paysagère du patrimoine végétal permettant de réaliser des études paysagères, de financer des plantations, des expertises et abattages d'arbres, la suppression de plantes invasives, etc. Plusieurs réalisations ont vu le jour en 2020-2021 : plantation de tilleuls et haie champêtre à Boran, plantation d'arbres fruitiers et haie champêtre à la station d'épuration d'Asnières, plantation d'arbres et d'arbustes au cinédori à Orry-la-Ville, expertise phytosanitaire des arbres du parc du château de la Motte, etc.

Sur demande au Parc, Solange Duchardt peut conseiller les communes sur des projets de plantations (fleurissement, haie, arbres), des besoins en expertises phytosanitaires ou tout autre sujet lié au végétal. Elle accompagne les communes dans la préparation de la demande de subventions auprès du PNR. Un règlement sur l'utilisation du fonds est à disposition des communes sur simple demande au Parc.

- Communication, formation, information

Lors des différents programmes des documents sont produits et certains sont toujours disponibles :

- Guide technique de gestion du patrimoine arboré de nos villes et villages
- Fascicule d'information à destination des habitants « Une gestion des espaces verts en faveur de votre environnement »
- Panneau d'information à implanter sur site « Site en gestion écologique » sur la fauche annuelle et sur l'arrêt de l'utilisation des produits désherbants.
- 4 fiches « Fleurir avec des vivaces »
- 28 fiches techniques sur la « Valorisation paysagère des cimetières du PNR Oise – Pays de France ».

Des journées techniques et formations sont régulièrement organisées pour les élus et agents communaux. Elles comprennent parfois des démonstrations de matériels d'entretien.

Diverses thématiques liées à l'aménagement paysager ont été proposées :

- végétalisation et entretien des cimetières
- gestion alternatives des eaux pluviales
- gestion différenciée des espaces verts
- gestion du patrimoine arboré
- fleurissement durable
- initiation à la reconnaissance de la flore locale dans les cimetières.

Des formations et/ou journées techniques peuvent être organisées en fonction des besoins et des demandes des communes ou des propositions des membres de la commission AUP.

- Les études en cours et à venir

- études de principes d'aménagements et plantations à Mortefontaine (parc, jardin de la mairie)
- étude de principes d'aménagements de la traversée de Loisy à Ver-sur-Launette
- études de fleurissement à Orry-la-Ville (école maternelle) et au pied de l'église de Mortefontaine
- étude de principes d'aménagement de la plaine de Gouvieux
- diverses demandes de subventions pour des plantations de haies, de vivaces, des expertises phytosanitaires, des abattages et plantations d'arbres (15 dossiers en cours)
- études de désimperméabilisation et végétalisation de cours d'écoles à Vineuil-St-Firmin et Fleurines.

➤ Présentation du programme « Arbres fruitiers et vergers » :

Marie STURMA, chargée de mission Agriculture-forêt, présente les études et réalisations du *Programme Arbre fruitiers et vergers*, celles en cours, et les actions à venir (cf. présentation PowerPoint projetée jointe au présent compte-rendu).

Pour rappel, le *Programme Arbres fruitiers et Vergers* a été mis en place suite à un inventaire sur le territoire en 2007 montrant la présence d'un nombre important d'arbres fruitiers sur le territoire du Parc avec des variétés locales comme la Poire *Bési de Chaumontel* ou bien la Cerise *Cœur de Verberie*. Cet inventaire a permis de montrer qu'il était nécessaire de mener des actions afin de préserver ce patrimoine végétal. Suite au renouvellement de la Charte du Parc, un inventaire complémentaire a été réalisé en 2020 sur les nouvelles communes adhérentes.

Un fonds destiné à la plantation et à la restauration d'arbres fruitiers a été mis en place :

- 80% de subvention pour les communes ;
- 70% de subvention pour les particuliers.

Afin d'accompagner les projets du fonds, le Parc a conventionné avec Sylvain DROCOURT, pomologue, afin de prodiguer des conseils auprès des communes pour la conduite des projets de plantation communaux mais également auprès des particuliers pour l'entretien et la conduite de leur plantation. Ces interventions et conseils sont prises en charge à 100% par le Parc.

Plusieurs actions de sensibilisation et de vulgarisation ont été mises en place :

- Elaboration d'un guide technique sur les arbres fruitiers : plantation et entretien ;
- Programme d'animation à l'automne/hiver avec la démonstration de plantation et de taille des arbres fruitiers ;
- Mise en place de formation à destination des agents techniques des communes sur les arbres fruitiers ;
- Réalisation de vidéos techniques disponibles sur la chaîne youtube du Parc :
 - #1 Plantation : <https://www.youtube.com/watch?v=LVEkfmYUTac>
 - #2 Taille de formation : <https://www.youtube.com/watch?v=y-r8gtJfguo&t=27s>
 - #3 Taille d'entretien : <https://www.youtube.com/watch?v=eATIRmMkZlY&t=4s>
- Mise en place d'un catalogue interactif sur le site du Parc disponible fin 2021.

Le Parc a accompagné la mise en place de trois vergers conservatoires dont un est en cours d'installation. Ce dernier est le projet initial du verger conservatoire qui prend place à l'Abbaye de Chaalis sur l'ancien potager.

En 2019, le Parc a adhéré à l'opération régionale « *Plantons le décor* », principe de commande groupée pour l'acquisition de végétaux à tarifs préférentiels. En 2021, le Parc réalisera sa 3^{ème} édition.

Des projets sont en cours de réalisation :

- Divers projets communaux de plantation ;

- Etude de principe d'aménagements et de plantations pour un verger communal à Précý-sur-Oise ;
- Sauvegarde du patrimoine arboré fruitier du territoire à travers le fonds.

➤ **Renouvellement des membres de la sous-commission « Appel d'offres » :**

Un appel à candidatures auprès des élus membres de la commission est lancé pour participer à la sous-commission « Appel d'offres », chargée de la validation du choix des bureaux d'études par les communes lors des appels d'offres, de l'examen des demandes de subventions via les fonds, et de propositions au Bureau du Parc.

De huit à dix membres sont attendus, pour des réunions tenues tous les deux mois environ.

Se proposent pour constituer la sous-commission « Appels d'offres » (Liste ouverte à de nouvelles candidatures) :

- M. Daniel DRAY, Président de la commission, maire de La Chapelle-en-Serval
- Mme Corinne TANGE, Vice-Présidente de la commission, maire-adjointe de Chaumontel
- Mme Véronique BRETENOUX, maire-adjointe du Plessis-Luzarches
- Mme Paule LAMOTTE, maire-adjointe d'Asnières-sur-Oise
- M. James PASS, délégué titulaire de Pontpoint
- Mme Catherine PERRICHON, maire-adjointe d'Orry-la-Ville
- M. Jérôme PINSSON, délégué titulaire de Précý-sur-Oise

4/- Projets et perspectives

Sylvie CAPRON présente les sujets et projets à débattre par la commission, liste non exhaustive (cf. présentation PowerPoint).

Monsieur DRAY remercie l'équipe du Parc pour tout le travail accompli et la richesse des actions réalisées. Il évoque également la désimperméabilisation et la renaturation des sols, notamment des cours d'école.

Solange DUCHARDT rappelle la documentation existante et les actions engagées.

Monsieur FLAMANT demande si, avec l'extension du territoire du Parc, il est envisagé de recenser les arbres remarquables et les arbres fruitiers, en rappelant que cette démarche existe à l'échelle mondiale.

Il lui est répondu que les arbres fruitiers sont recensés, autant que faire ce peut, et surtout les variétés locales.

Madame LAMOTTE évoque l'association ARBRES dont elle invite à consulter le travail et la démarche.

Jean-Marc GIROUDEAU évoque l'inventaire des arbres remarquables effectué par les services du Département du Val d'Oise, qui a donné lieu à un bel ouvrage (« Les Arbres Remarquables du Val d'Oise »_Dakota éditions).

Marie STURMA rappelle que l'inventaire des arbres fruitiers participe à expliquer l'histoire des communes à travers les pratiques agricoles autour des arbres fruitiers.

Sylvie CAPRON précise que dans la charte (T3) il existe un inventaire et un repérage par unités paysagères (arbres isolés, haies ...).

Madame VANTROYS rappelle que le chêne est l'arbre qui symbolise « La Justice » et que le peuplier est celui qui symbolise « La Liberté ». Elle précise que celui de Nanteuil-le-Haudouin, planté en 1945, est tombé par vent fort et qu'il serait normal de le replanter en raison de la symbolique historique.

Il est évoqué l'île aux Peupliers dans le parc Jean-Jacques Rousseau, avec des petits sujets plantés derrière les plus vieux, afin d'assurer le renouvellement du peuplement.

Sylvie CAPRON rappelle l'existence du Fonds pour le patrimoine arboré.

Monsieur COLLOBER évoque le sujet des panneaux solaires et trouverait intéressant que des recommandations soient établies afin de les intégrer dans les PLU, de même que pour les pompes à chaleur.

Il témoigne ensuite des ouvrages liés à l'eau, qui tombent en désuétude (biefs, lavoirs, moulins...), et s'interroge sur la manière de les préserver et de les mettre en valeur.

Monsieur KASZINSKI précise qu'il faut différencier l'architecture vernaculaire de l'architecture plus contemporaine, et que les panneaux solaires ne sont pas installés que sur les toits.

Sylvie CAPRON évoque l'intérêt de prévoir une intercommission rassemblant la commission Patrimoine historique et culturel et la commission Ressources naturelles énergie climat.

Monsieur DESCHODT loue le travail effectué par le Parc et par le CAUE, et précise qu'il s'agit d'une ingénierie « gratuite » pour les communes et les partenaires. Les études menées par le Parc, très techniques avec des objectifs sans contrainte politique, permettent de passer de la phase étude à la phase opérationnelle.

Sylvie CAPRON rappelle tout l'intérêt de travailler avec les réseaux d'acteurs, sur le territoire du Parc.

Solange DUCHARDT évoque la problématique des stèles anciennes, dans les cimetières, qui après les reprises de concession, sont détruites et non valorisées. Elle rappelle que les pierres en état correct peuvent être nettoyées, les gravures anciennes effacées et réutilisées pour de nouvelles concessions.

Philippe MEURANT rappelle qu'à travers le programme d'actions pour la réhabilitation du petit patrimoine, plusieurs chapelles funéraires ont été restaurées et réutilisées pour conserver les urnes funéraires ou bien pour remplir le registre lors d'enterrements (à l'abri des intempéries ou de fortes chaleurs).

En l'absence de nouvelles questions, l'ordre du jour étant épuisé, Monsieur DRAY clôt la séance à 22h30.



INSTALLATION DE LA COMMISSION ARCHITECTURE URBANISME PAYSAGE

ROLE ET FONCTIONNEMENT DES COMMISSIONS

▪ **La composition**

- **Délégués du Comité syndical**
- **Conseillers municipaux**
- **Partenaires, Communautés de communes**
- **Services de l'Etat, des Régions, Départements,**
- **Toute personne dont l'audition est utile, sur invitation du Président**

▪ **Présidées par un Président et un Vice-Président**

- **Délégué titulaire ou délégué suppléant**

■ **Un rôle consultatif : alimentent et éclairent les décisions du Bureau**

- **Définissent des stratégies pour mettre en œuvre la Charte du Parc**
- **Proposent les actions, les prestataires, les bénéficiaires**
- **Assurent le suivi de leurs actions mises en œuvre**
- **Évaluent les actions, les réorientent si nécessaire**
- **Peuvent être amenées à émettre des avis, à formuler des vœux**

- **Un fonctionnement souple**

- **Des groupes de travail spécifiques ou comités de pilotage peuvent être constitués, en fonction des besoins.**

- **Des réunions associant plusieurs commissions ou groupes de travail différents peuvent être organisées.**

- **Un cadre : LA CHARTE DU PARC**

LES THEMATIQUES DE LA CHARTRE SE RATTACHANT A LA COMMISSION

Aménagement du territoire :

- **La limitation de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers (objectif ZAN)**

- **Urbanisme durable :**
 - **La diversification de l'offre de logements**
 - **La densification des tissus bâtis**
 - **La transition écologique dans l'aménagement et la construction**

- **Paysage :**
 - **La préservation de l'identité et la qualité paysagère**
 - **La requalification des espaces déstructurés ou dégradés**
 - **La valorisation de la qualité des tissus bâtis et de l'architecture vernaculaire**

LES ACTIONS REALISEES

- **Elaboration d'études urbaines pour 47 communes du Parc**
- **Elaboration d'études d'aménagement urbain dans le cadre de la définition des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) des projets de PLU**
- **Elaboration d'un fascicule sur la publicité sur le territoire du Parc**
- **Diverses études ponctuelles : charte architecturale et paysagère ZAC de l'Orme, étude paysagère extension de la ZA Plailly**
- **Projets urbains et architecturaux des étudiants d'écoles d'architecture**
- **Suivi des documents d'urbanisme communaux et intercommunaux, des plans et programmes**

PROJETS DES ETUDIANTS DE L'ENSA PARIS VAL DE SEINE

- 60 étudiants
- À Pont Ste Maxence

NORD / ZOOM 1 : ILOT OISE

Un îlot commun avec des espaces partagés : jardin central



VIC+BIRKELAND

Contexte



Existant



Projet



- Limites matérialisées par des palissades bois végétalisées
- Bande verte «tampon»
- Alignement aux voies



PHOTO: SAATCHI ASSOCIATES

DESIMPERMEABILISATION DES SOLS

- 6 études : Asnières-sur-Oise, Coye-la-forêt, Mours, St-Martin-du-Tertre, Viarmes, Senlis
- 1 visite à Crépy-en-Valois



Elaboration de cahiers de recommandations architecturales pour 40 communes du Parc

Nota bene :

Les travaux de modifications de façades sont soumis à Déclaration Préalable (modification de bois, changement de menuiserie, ajout de volets, modification de toitures...)
 pour le rejointement et les enduits, préférer toujours les mortiers sable-chaux ou ceux les plus ou produits prêts à l'emploi
 les enduits traditionnels 3 couches à la chaux naturelle sur les anciennes maçonneries permettent au mur de respirer sur les anciennes maçonneries, les enduits imperméables (de type plastique ou non microporeux), la plâtre, le ciment, les enduits monocouches sont à proscrire
 la finition lisse ou coupée de Renduit entre les saillies sur les briques ne sont pas nécessaires pour harmoniser l'ensemble de la façade, briques ou pierre peuvent recevoir une finition au lait de chaux, nettoyer pierre et brique de manière non abrasive pour préserver l'aspect et pour la fin d'un nettoyage, laver les briques avec de l'eau acidulée
 les touches de cheminée créées sont massives en pierre de taille ou brique ancienne
 les antennes paraboliques sont dissimulées à un emplacement judicieusement choisi non visible de l'espace public et sont d'une teinte proche des matériaux "support", carner et enterrer les antennes encastrées dans les murs
 les antennes paraboliques sont dissimulées à un emplacement judicieusement choisi non visible de l'espace public et sont d'une teinte proche des matériaux "support", carner et enterrer les antennes encastrées dans les murs

MATÉRIAUX RECOMMANDATIONS

Pour restaurer les façades :

- Employer moellon, élément de pierre de taille et brique identiques à ceux existants (dimensions, forme, nature du matériau, résistance, teneur)
- Respecter le calage (ou appareillage) du mur de pierre ou brique
- Entretien des éléments caractéristiques : ouvrages en plâtre, fermetures
- Disposer et humidifier suffisamment les joints avant le rejointement
- Rejoindre la pierre ou la brique au mortier de chaux en respectant la nature, l'épaisseur des joints, pour garantir une harmonie générale du mur
- Réaliser sur les moellons un enduit couvrant à base de chaux à finition rasée au même nu (si en restant en sauto) que les encadrements en pierre de taille et les chaînages d'angle en pierre de taille
- Réaliser sur les moellons apparents ou enduits à pierre vue
- Si les moellons calcaires sont de bonne qualité (non gâtés), le nouvel enduit peut laisser apparaître la tête des moellons callant selon les typologies
- Laver le moellon apparent ou la pierre de taille d'une manière non abrasive pour ne pas altérer le matériau
- Réparer la pierre avec un mortier à base de chaux et poudre de pierre ou par grès. Réaliser des joints minces à la chaux au nu des pierres

Pour restaurer la toiture :

- Ne pas faire déborder exagérément la couverture en rive et à l'égout
- Conservier coyaux, about de chevron
- Ventiler la couverture pour qu'elle respire surtout en cas de comble isolé grâce à :
 - une superposition impartite des tuiles traditionnelles
 - la présence de chabris, des trous de drainage en terre cuite, de mince ton que la tuile ou l'ardoise
- Pour réaliser une couverture en tuile plate :
 - utiliser des tuiles de dimension 15 x 25 cm, posées à joints croisés avec un recouvrement aux deux bords (80 à 100 tuiles au m²)
 - ne pas poser de tuile de rive
 - Préfixer les ardoises des tuiles au mortier
 - réaliser un fatras crêtes et encombres récupérer les tuiles anciennes en bon état et se pencher avec les tuiles neuves pour éviter un aspect trop rigide
- Pour réaliser une couverture en ardoise :
 - utiliser des ardoises de dimension 20 x 30 cm, posées droites (40 ardoises au m²) à pansau régulier (9 cm en moyenne)
 - préfixer la pose d'une soive de rive recouverte d'une bande de zinc ou d'un fatras, mettre en forme des pièces façonnées en plomb ou en zinc
- Pour réaliser une couverture en tuile mécanique :
 - utiliser des tuiles de dimension 22 x 33 cm ou 27 x 45 cm (22 tuiles au m²)
 - réaliser un fatras avec des tuiles faibles à emboîtement, ardoises et épis
 - conservier les éléments en bon état et trouver un modèle de tuiles se rapprochant au plus près de celui d'origine
- Fin cordon demi rond en pierre marquant le couronnement
- Traverse latérale mise en valeur par des chaînes saillantes en pierre de taille harpées
- Comiche isolée posée sur console à volutes protégeant l'entrée
- Porte en serrurerie à deux vantaux
- Portail d'entrée avec deux piles et couronnement mouluré en pierre de taille
- Volée bois à battant

Nota bene :

Il doit être fait en équilibre les portes des murs (enduit, pierre) et les menuiseries, volets, portes, clôtures
 tenir compte de l'aspect global des façades
 ne pas utiliser un bois pur
 les pièces de fermetures, les peintures doivent rester dans la même nature que celles des volets
 employer les enduits secs avec précaution en respectant les textes locaux sur le bois, l'application de vernis et peintures étanches à la vapeur d'eau est à proscrire
 éviter de répandre l'huile de coupe, par exemple, sur les pièces d'acier
 la couleur de la porte d'entrée peut se distinguer des volets et menuiseries, soulignant la composition de la façade

COULEURS 2 RECOMMANDATIONS

- Pour choisir une couleur, il faut tenir compte des matériaux (pierre, enduit, couverture, briques), des couleurs existantes sur les façades environnantes, et de la quantité de couleur qui sera appliquée (importance de la surface, volets, portes, cadres, menuiseries...), afin de respecter une harmonie globale sur l'ensemble du village ou de la ville
- Prendre de préférence les menuiseries d'une couleur plus claire que les volets et portes
- Dissimuler par une peinture couleur « plomb » les bardeaux de défense de fenêtres ou les mettre en évidence par une couleur proche de celle des menuiseries
- Appliquer une peinture d'impression sur un support sain et nettoyé avant les deux couches de peinture microporeuse
- Réaliser un échantillon sur une grande surface in situ avant d'appliquer la teinte définitive

Couleurs : malgré tout le soin apporté à la réalisation de cette étude, des différences peuvent être constatées entre les couleurs imprimées et le nuancier de teintes réelles.
 Ce nuancier est indicatif et doit être adapté à chaque architecture, en accord avec l'Architecte des Bâtiments de France.

Nuancier : les teintes recommandées sont des propositions autour desquelles des nuances et contrastes peuvent être apportés.

Porte et volet	Portail et ferronnerie	
E03.08	FN.02.87	ON.00.81
T3.06.78	E8.40.70	E8.06.69
L0.05.65	E8.40.60	06.20.30
P0.03.60	LA.20.50	J0.10.40
G0.20.70	82.30.30	50.05.55
S0.05.55	60.50.50	62.10.20
S0.10.40	CD.10.40	LN.02.27
CD.40.20	CD.20.30	55.02.16
		CL.02.06
		ON.02.17
		CL.04.06

Le nuancier initial à porte et volet a été décomposé pour toutes les typologies. Il tient compte des proportions de la maison, des portes et des portes d'entrée et des portes de fenêtres (volets et portes).

Ces références de couleur sont celles des peintures Astral, toutes les couleurs sont disponibles chez les fournisseurs distribuant les mêmes teintes.

Le nuancier « portail et ferronnerie » a été adapté pour les couleurs et les proportions des portes et des portes de fenêtres.

MAISONS RURALES RECOMMANDATIONS

Rappel réglementaire :

avant toute demande d'autorisation de travaux (permis de construire, permis d'aménager, permis de démolir, déclaration préalable), consulter, en mairie, le règlement d'urbanisme local (Plan Local d'Urbanisme) pour connaître les règles et les servitudes applicables à la parcelle où se situe le projet
 le recours à un architecte est obligatoire pour les particuliers construisant pour eux-mêmes une construction de surface de plancher ou d'emprise au sol supérieure à 150m².

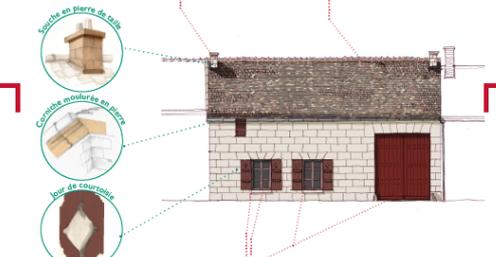
Pour respecter le caractère d'une maison rurale lors d'une réhabilitation, il est nécessaire d'observer sa situation, son environnement, ses volumes, ses proportions, ses matériaux de construction, la répartition des ouvertures, la structure du bâtiment...

Extension des volumes :
 Avant d'envisager des travaux d'extension, examiner les possibilités offertes par l'ensemble des surfaces disponibles de tous les bâtiments constituant les volumes existants (les combles et les corps annexes), tout en conservant les places de stationnement. L'extension doit présenter un volume de dimensions plus riches que la construction principale

Toute extension doit prendre en compte l'aspect du bâti existant
 Harmoniser les matériaux, les toitures, les couleurs, les ouvertures et les pentes de toit pour créer un ensemble homogène et harmonieux entre l'existant et l'extension

Modification de la toiture :
 Préserver les ouvertures d'origine dans leurs dimensions et proportions. Les chéneaux à batière sont à privilégier dans leurs dimensions pour l'éclairage et la ventilation des combles aménagés
 Conserver si possible les souches de cheminée en brique ou en pierre au droit des refends ou selon les conduits pré-existants

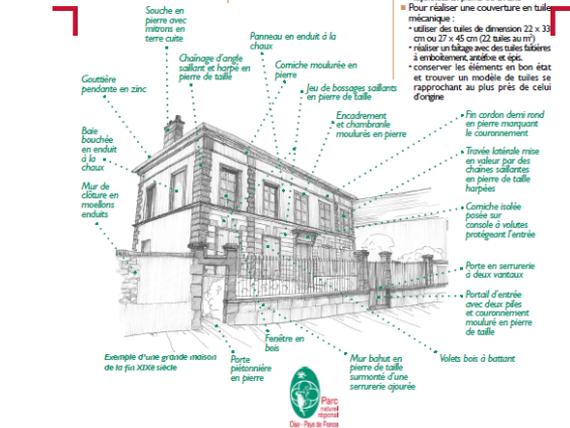
Privilégier les lucarnes côté cour intérieure en harmonie avec les baies de la façade et les travées en place
 Privilégier en couverture, la petite tuile plate pour respecter l'époque de construction de la typologie
 Ne pas modifier, dans la mesure du possible, les pentes de toit existantes



Transformations des façades :

- Recouvrir la maçonnerie destinée à recevoir un enduit avec un enduit à la chaux naturelle de finition lachée pour protéger les moellons calcaires. Les ouvrages en pierre de taille ne seront pas recouverts
- Entretien l'enduit : s'il est fissuré, le reprendre après un piquetage. Obtenir la coloration dans la masse de l'enduit et ou appliquer un enduit de finition
- Préserver notamment en pignon, les enduits à pierre vue anciens
- Préserver les dimensions des ouvertures d'origine. Éviter de créer de nouveaux percements. Si cela est indispensable, veiller à ce que les fenêtres créées soient de mêmes dimensions que les fenêtres existantes et respectent les travées de composition. Rétablir l'ordonnement initial si celui-ci a été modifié : position, dimensions des fenêtres, position des linteaux et des appuis

Préserver les proportions des portes d'entrée et des portails
 Ne pas créer de sous-bassement en placage de pierre mince, en ciment ou en brique. En cas d'humidité au pied de mur, préférer du mortier à la chaux
 Entretien les recouverts et le bandeau intermédiaire en pierre quand ils existent. Ne pas ajouter d'autres éléments de modénature hormis ceux qui ont cours sur l'ensemble.
 L'usage du PVC est proscrit pour les menuiseries et tous les ouvrages d'eau pluviale (gouttières, descentes)
 Les menuiseries remplacées seront en bois peint avec petits bois
 Les descentes d'eau pluviale et les gouttières seront en zinc ou en cuivre
 Conserver les appuis de fenêtre en pierre, quand ils existent, ainsi que les volets en bois peints à deux battants sans échappée
 Préserver la quaiçallerie ancienne

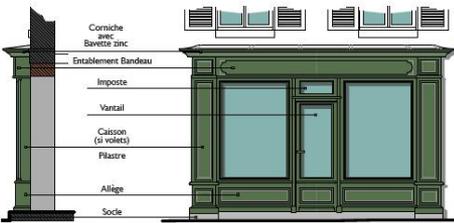


Elaboration de 4 cahiers de recommandations pour les devantures commerciales (Pont-Sainte-Maxence, Chantilly, Viarmes et pour les petites et moyennes communes du territoire du Parc)

Les types de devantures

La devanture en applique

La devanture en applique reprend les codes des devantures de la fin du XIX^e siècle, elle est en bois et vient en surplomb de la façade existante.



Coupe Le socle en béton ou en pierre protège le pied de façade en bois, la plinthe peut venir le recouvrir mais elle doit ne pas être en contact direct avec le sol.

Façade

La devanture en feuillure

La devanture en feuillure est une disposition plus récente que la devanture en applique. La vitrine, le plus souvent en aluminium, est positionnée dans l'épaisseur du mur, en retrait par rapport au nu de la façade extérieure de la façade. Elle est la plus adaptée pour les bacs cintrés.



Coupe Le socle en béton ou en pierre protège le pied de façade en bois, la plinthe peut venir le recouvrir mais elle ne touchera pas directement le sol.

Façade

L'accessibilité

Obligation d'accessibilité des ERP aux personnes handicapées et à mobilité réduite

Les établissements recevant du public (magasin, hôtel, restaurant, etc.) doivent être accessibles aux personnes à mobilité réduite et doivent satisfaire aux obligations fixées par l'arrêté du 8 décembre 2004. Les normes d'accessibilité doivent permettre à ces personnes de circuler avec la plus grande autonomie possible, d'accéder aux locaux et équipements, d'utiliser les équipements et les prestations, de se repérer et de communiquer. L'accès concerne tout type de handicap (moteur, visuel, auditif, cognitif...) et ne se limite donc pas seulement aux fauteuils roulants.

RECOMMANDATIONS

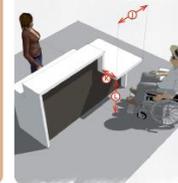
Les points clés de l'accessibilité sont les suivants :

- A. les cheminements extérieurs
- B. le stationnement des véhicules
- C. les conditions d'accès et d'accueil dans les locaux
- D. les circulations aisées à l'intérieur des locaux (compréhension entre 90 et 120 cm)
- E. les équipements et mobiliers intérieurs et extérieurs susceptibles d'y être installés (dispositifs d'éclairage et d'information des usagers, par exemple)
- F. la cabine d'ascenseur spacieuse : 150 x 150 cm
- G. la sortie de secours
- H. les revêtements des sols et murs contrastés
- I. l'éclairage suffisant

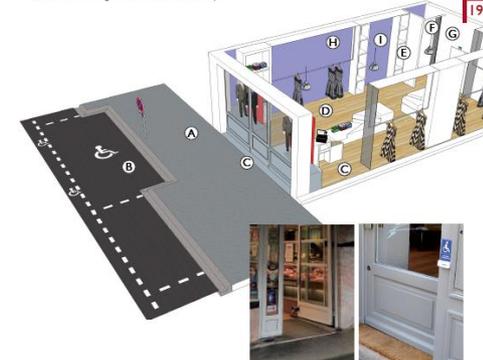
MOBIILIER

- J. largeur tablette minimum : 60 cm
- K. profondeur tablette minimum : 30 cm
- L. hauteur sous tablette : 70 cm
- hauteur tablette : 80 cm

Un mobilier adapté



Des dérogations à l'accessibilité des lieux peuvent être proposées et étudées dans différents cas particuliers : une impossibilité technique de réaliser les aménagements nécessaires, des contraintes liées à la conservation du patrimoine ou encore pour des raisons économiques (disproportion manifeste entre les améliorations apportées par la mise en accessibilité et leurs coûts, leurs effets sur l'usage du bâtiment et de ses abords).



8 DESCRIPTION

La devanture en applique est constituée d'un ensemble menuisé en saillie par rapport au nu de la façade (de 15 à 20 cm). Elle est composée d'une partie horizontale supérieure (entablement) et de deux caissons latéraux permettant à l'origine de loger des volets de fermeture repliables (bois ou métal), et d'un socle maçonné surmonté d'une grande allège menuisée plus ou moins haute. Cette devanture en bois est peinte et ses panneaux et modénatures sont moulurés.

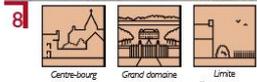


9 DESCRIPTION

La devanture en feuillure est caractérisée par un positionnement dans l'épaisseur des tableaux de façade. Il faut respecter ce retrait (15 à 25 cm) et éviter de positionner les châssis au nu de la façade. Les ouvertures correspondant aux vitrines sont en harmonie avec la composition des travées de façade, même si leurs tailles sont différentes. Quand le bâtiment comprend une porte extérieure d'accès aux étages, elle doit être différenciée du commerce.



Elaboration de cahiers de recommandations pour les clôtures du territoire du Parc



Le mur haut maçonné

Situation

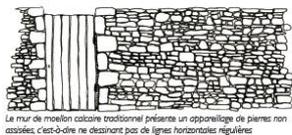
Historiquement, le mur haut maçonné en pierres est prédominant dans les centres-bourgs et les centres-villes du Parc. On le rencontre également ceinturant les grands domaines et les grandes propriétés. Le mur haut maçonné en briques se situe majoritairement autour des usines et dans les quartiers de villas construits au XIXe siècle.

Description

Matériaux
Construit traditionnellement en pierre calcaire, parfois accompagné de grès, il peut être réalisé en brique à partir de la deuxième moitié du XIXe siècle. Le calcaire est utilisé sous la forme de moellon brut de moellon égarri ou de pierre de taille. Il existe encore une production locale dans la vallée de l'Oise (Saint-Maximin, Gouvieux et Vermeuil-en-Halatte). La brique, généralement en terre-cuite, peut être ponctuellement de couleur ocre à blanc crème (silo-calcaire) pour créer des modénatures.

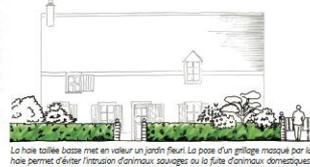
Appareillage

Même si on observe tous types d'appareillages sur le territoire du Parc, celui des murs traditionnels était souvent rustique et non assis.



Choisir sa haie

Haie vive ou haie taillée
La haie vive et la haie taillée sont deux types de clôtures permettant d'offrir deux premiers plans très différents à la maison. La première donne une image rustique où la nature s'exprime, les fleurs envahissent la haie au printemps, les fruits en été, les oiseaux, les hérissons, les amphibiens y trouvent refuge, la diversité de la flore y est grande. La seconde propose un dessin plus architectural, urbain, dont les traits horizontaux et verticaux mettent en valeur, par opposition, la végétation du jardin. Généralement constituée d'une seule essence lui conférant un aspect homogène, elle permet une transition franche entre la rue et le jardin. Le choix entre ces deux types de haies dépend principalement du contexte, urbain ou rural.



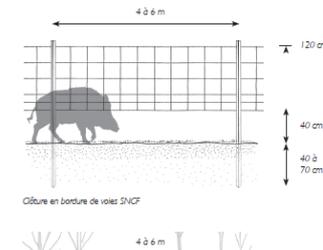
Entre jardins et champs

La haie vive est une alternative qualitative aux systèmes occultants couramment utilisés en fond de parcelle comme les bâches plastiques, les canisses, les murs en parpaings... car le fond de parcelle est aussi la première image que l'on a du village depuis la campagne.



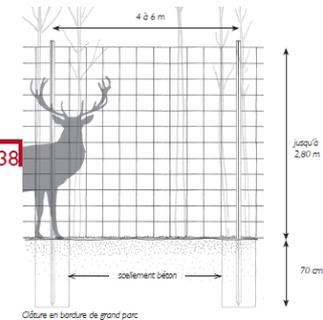
Haie bocagère

Pour profiter au mieux des bienfaits d'une haie, la réalisation d'un fossé drainant et d'un léger talus peut accompagner la plantation d'essences locales, source de nourriture pour la faune sauvage. Ombrière, brise-vent, refuge pour la faune, protection d'une flore spécifique, la haie agricole est un véritable écosystème à elle seule.



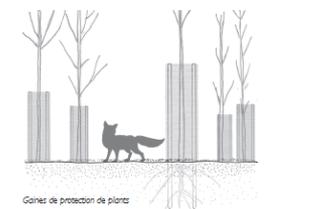
Réseau SNCF

En bordure des voies SNCF, la clôture doit garantir la sécurité du public en retenant les personnes, mais autoriser celui de la grande et de la petite faune afin d'assurer les continuités écologiques forestières au sein du Parc naturel régional. Une hauteur totale maximale de clôture de 120 cm et un espace de franchissement de 40 cm en partie basse permettent aux ongulés (notamment sangliers, chevreuils, cerfs) de traverser soit en-dessous, soit au-dessus de la clôture (voir illustration ci-contre).



Grands parcs

En périphérie des grands parcs tels que le parc Jean-Jacques Rousseau, le parc de l'Abbaye Royale de Chailly, la Mer de Sable et le Parc Astérix, la clôture doit empêcher les intrusions de personnes et de la grande faune tout en permettant le passage de la petite faune. Ainsi, la clôture doit être d'une hauteur suffisante pour empêcher le franchissement par une personne ou un ongulé (tel qu'un cerf ou un chevreuil). Les dimensions de la maille (ou treillis) sont déterminées par la taille et le comportement des animaux que l'on veut stopper. Enfin la clôture doit être placée de manière à s'intégrer visuellement au mieux à son contexte. Une implantation en recul par rapport à la limite de propriété est donc à favoriser. Dans les domaines sylvo-cultures, la culture par plants est privilégiée dans la mesure où elle ne constitue pas un frein aux déplacements de la faune. Les gaines autour des plants protègent les plantations de la faune et du vent tout en favorisant la formation d'un micro-climat optimisant la croissance des arbres. Ces prescriptions sont également valables pour les golfes, circuits de voiture et autres emprises d'aménagement du territoire tels que les équipements électriques. Éviter les treillis soudés.

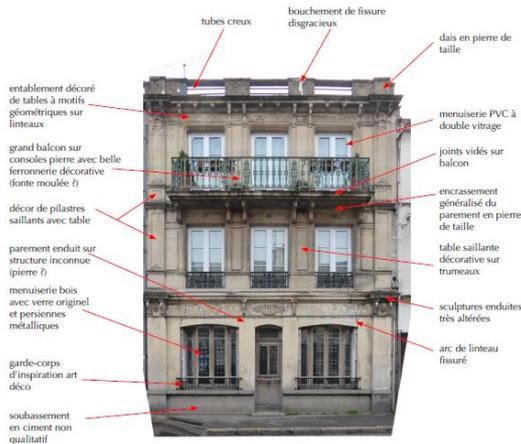


- **Elaboration de cahiers de recommandations :**
 - **pour les constructions agricoles (3 fascicules)**
 - **pour la reconversion des corps de ferme**
 - **pour des aménagements durables**
 - **sur la cabanisation**

■ Elaboration de diagnostics architecturaux et sanitaires d'immeubles patrimoniaux à Luzarches et à Viarmes

Ville de Viarmes - Val d'Oise
Immeubles du 58-60 rue de Paris

Diagnostic patrimonial – Rapport - 15 Février 2020



AMS STRAM GRAM – Architecte du Patrimoine, DPLG et Urbaniste

8

Ville de Viarmes - Val d'Oise
Immeubles du 58-60 rue de Paris

Diagnostic patrimonial – Rapport - 15 Février 2020

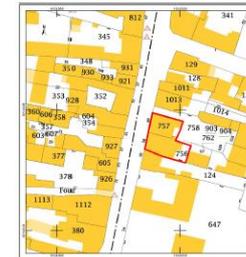
DESCRIPTION ET ÉTAT SANITAIRE LÉGENDE

La situation et la composition générale

Les deux immeubles mitoyens situés aux n°58 et 60 rue de Paris sont implantés à l'alignement.

Le statut d'apparat et le style des décors des façades intriguent d'autant plus que le cœur de village ne montre pas de caractère éclectique. Certains indices tentent de mettre en évidence une reconstruction de façade à un nouvel alignement avec un nouveau décor qui n'appartient plus à la maison de village traditionnelle. Le toit terrasse en avant plan sur la rue dissimule en arrière une toiture à deux versants qui coiffe le volume original (ce qui n'empêche pas des remaniements postérieurs).

Les deux maisons sont composées sur trois travées de baies ordonnancées et sur deux étages. Seule la maison au n°60 fait état d'un étage en retrait calé sur l'ancien alignement et d'une boutique à rez-de-chaussée. Son pignon quasi aveugle en moellons et en pierres de taille calcaires se dresse au droit d'une venelle donnant accès à l'arrière-cour.



Source : cadastre.gouv.fr / éch 1/500

Les élévations et la structure

Les façades telles que nous les voyons aujourd'hui ne sont pas les façades d'origine. Les maisons anciennes n'étaient pas bâties à cet alignement. En pignon latéral du n°60, des assises en pierre en attente témoignent de la position de la façade originelle. La forme de toiture le prouve également. Par analogie, le n°58 semble avoir édifié dans le même temps, notamment de part son style architectural, ses décors et sa position sur le nouvel alignement.

Le n°58

La façade répond à une composition ordonnancée sur trois niveaux, à vocation d'habitation, dont les détails forment une richesse architecturale très variée (formes des baies et des linteaux, sculptures, balcon, pilastres saillants, garde-corps en ferronnerie, saillies et tables).

Le rez-de-chaussée aligne deux grandes baies sur un arc tendu et une porte d'entrée étroite. Il est enduit et présente quelques fissurations.

Les deux étages supérieurs, construits en appareil de pierre de taille calcaire apparent, disposent trois baies rectangulaires avec un dernier étage carré disposant d'un grand balcon posé sur consoles. L'ensemble est surmonté d'un garde-corps avec des dais en pierre, ponctuellement repris. Aucun problème structurel ne semble affecter ces niveaux.

La couverture en arrière n'est pas visible depuis l'espace public.

Le n°60

La façade présente sur ses deux premiers niveaux une légère saillie qui met en relief l'architecture de style éclectique



Vue du n°58 avec repérage de quelques caractéristiques présentant des faiblesses

AMS STRAM GRAM – Architecte du Patrimoine, DPLG et Urbaniste

3

- **Esquisses architecturales de bâtiments publics :**
 - vestiaires du complexe sportif du Vallon de Rocquemont
 - salle polyvalente à Pontarmé



- **Elaboration de 3 plans de paysage**
- **Gestion différenciée des espaces verts dans 35 communes**
- **« Fleurir nos villages » dans 9 communes**
- **Valorisation et gestion des cimetières de 4 communes**
- **Organisation de visites thématiques sur la gestion différenciée, le fleurissement durable, les aménagements d'espaces publics, la désimperméabilisation des sols.**
- **Démonstration de matériels d'entretien**

- **Formations : gestion différenciée des espaces verts, fleurissement durable, gestion du patrimoine arboré.**
- **Réalisation de fiches techniques sur la gestion du patrimoine arboré, la gestion différenciée des espaces verts, le fleurissement durable, l'aménagement et la végétalisation des cimetières, sur les arbres et arbustes champêtres**
- **Organisation de chantiers de plantation participatifs**
- **Conseils et suivi des dossiers de demande de subventions dans le cadre du fonds en faveur d'une gestion écologique et paysagère du patrimoine végétal**

3 PLANS DE PAYSAGE



Plan de paysage de la Vallée de l'Oise de Pont-Sainte-Maxence à Verneuil-en-Halatte, de la Boucle de Pontpoint, du Vallon de Roberval et du territoire de la CCPOH.



Michel COLLIN
Mandataire de l'équipe
Paysagiste D.P.L.G. urbaniste

Michèle ELSAIR
Paysagiste, urbaniste
Architecte D.P.L.G. ,

Pascal CHEVALLIER
Vue D'Ici
Géographe, Cartographe

Décembre 2007



PLAN DE PAYSAGE DE LA VALLÉE DE LA THÈVE AMONT
PARC NATUREL RÉGIONAL OISE - PAYS DE FRANCE
Groupement Atelier 15 (d+h Architecture Environnement-mandataire)

2008

VALORISATION ET GESTION DES CIMETIERES

- 4 études : Creil, Lamorlaye, Montagny-Ste-Félicité, Ver-sur-Launette
- 28 fiches technique sur l'aménagement et la végétalisation
- 1 visite des cimetières du PNR du Vexin français en 2021



cortèges floraux.



A Continuité végétale entre le cimetière et ses alentours

Composer une mosaïque de milieux :

- | | |
|-----------------------------|--------------------|
| 1. allée végétalisée | 2. couvre-sol |
| 3. haie arbustive | 4. prairie fleurie |
| 5. inter-tombe végétalisé | 6. arbre |
| 7. haie mixte type bocagère | |

FLEURIR NOS VILLAGES

- 9 communes : Seugy, Barbery, Apremont, Bellefontaine, Avilly–St–Léonard, Montlognon, Montagny–Ste–Félicité, Ver–sur–Launette, Thiers–sur–Thève
- 4 fiches : « Fleurir avec des plantes vivaces »



ETUDE DE PRINCIPE D'AMÉNAGEMENT



BARBERY – rue du Thierry
A Ciel Ouvert paysagistes concepteurs
S.E.C.T - VRD

PLANTATIONS

Conseils et suivi des demandes de subventions dans le cadre du Fonds en faveur d'une gestion écologique et paysagère du patrimoine végétal.



Fiche n° 3

Désherbage préventif

Objectifs :

- Limiter les produits chimiques.
- Empêcher la pousse des adventices.
- Valoriser les déchets verts provenant de la taille.
- Favoriser la croissance des végétaux (protection du sol, apport de substances nutritives).
- Limiter l'arrosage.

Intérêts

Eau	☀️
Air	☀️
Biodiversité	☀️
Energie	☀️
Economie	☀️
Cadre de vie	☀️

Prévenir plutôt que guérir...

Paillage, mulch et plantes couvre-sol permettent de limiter toutes les opérations de désherbage des massifs fleuris et arbustifs ainsi que des pieds d'arbres. Ces méthodes préventives constituent une excellente alternative à l'utilisation de produits phytosanitaires, elles maintiennent un sol frais à la base des végétaux et contribuent à l'esthétique des massifs.

MULCH / PAILLAGE

Principe
Il s'agit de protéger le sol en disposant une couche de matériaux naturels. De nombreux produits peuvent être utilisés :

- Les déchets verts (broyés de branches, feuilles mortes, tontes) sont économiques, permettent le recyclage de la matière et peuvent apporter des éléments nutritifs aux plantes.
- Attention à ne recycler que des plantes saines pour ne pas propager de maladies.
- Éviter les branches de conifères (thuyas) ou persistants (lauriers) dont la décomposition est lente et qui entraînent une acidification du sol.
- Les paillages végétaux du commerce sont assez coûteux, ils contribuent à la fertilisation du sol et présentent souvent un intérêt visuel.
- Les paillages minéraux (gravier, pouzzolane, ardoise) ne fertilisent pas le sol, ils sont décoratifs et pérennes mais plus coûteux que les paillages organiques.
- Les toiles de paillage, tissées ou non, sont efficaces mais rarement esthétiques, pas toujours faciles à mettre en place et peu favorables à la vie du sol. Certaines sont biodégradables (jute, chanvre...).

À noter
Les 5 critères à prendre en compte pour bien choisir son paillage :

- l'esthétique,
- le coût,
- la facilité de mise en œuvre,
- l'intérêt biologique pour le sol,
- les impacts environnementaux liés à la fabrication et au transport du produit.

Réalisation

- L'idéal est d'attendre que le sol soit réchauffé avant de pailler (en mars).
- Récupérer le sol nu d'une couche de paillage de 5 à 15 cm d'épaisseur en fonction du produit utilisé.
- Humidifier légèrement le paillage.
- Recharger régulièrement les paillages végétaux.
- Vérifier au moins une fois par l'épaisseur des paillages végétaux et recharger en fonction du tassement.

Quel prix pour un broyeur ?

Diamètre admissible (mm)	Prix (€ HT)
35 à 50	500 à 4 000 €
50 à 100	1 500 à 8 000 €
> 100	> 7 000 €

Images illustratives :

- Paillage de massif (fin)
- Paillage en pied de hêtre (broyat)
- Décail de pouzzolane



Prévention du patrimoine arboré de nos villes et villages

Guide technique

Parc naturel régional Oise - Pays de France

Pourquoi fleurir avec des plantes vivaces ?

Le fleurissement évolue !

UNE TRADITION RÉCENTE
Si le thème floral a inspiré la plupart des civilisations, l'acte de fleurir les espaces publics se généralise en France au cours du vingtième siècle. Le terme « fleurissement » apparaît dans les années soixante avec la création du concours national « Villes et villages fleuris ». Le label décerné récompense les communes engagées pour l'amélioration de la qualité de vie et de l'attrait du territoire grâce au végétal.

UN MARCHÉ FLORISSANT
La stratégie de fleurissement s'est initialement concentrée par la réalisation de massifs floraux essentiellement constitués de plantes dites annuelles. Les plantes produites en serre à l'unité dans des contenants en plastique jetables. Elles sont transportées et, à chaque saison, les jardiniers mettent le sol pour les installer sur les massifs où leur fleurissement requiert un arrosage répété et régulier. En fin de saison, ces plantes sont jetées et remplacées par de nouvelles, deux fois par an.

DE NOUVELLES PRÉOCCUPATIONS
Les problématiques environnementales contemporaines incitent aux changements. La réduction des émissions de gaz à effet de serre, la préservation des sols et de l'eau, la lutte contre l'appauvrissement de la biodiversité doivent déterminer nos pratiques.

Le fleurissement de chaque espace public est une opportunité pour mettre en œuvre ces orientations et en affiner une vision.

FLEURIR AVEC DES PLANTES VIVACES

Le fleurissement évolue !

Volubilis rouge
Achille
Lavande
Aster

www.parc-oise-paysdefrance.fr

Site en gestion écologique

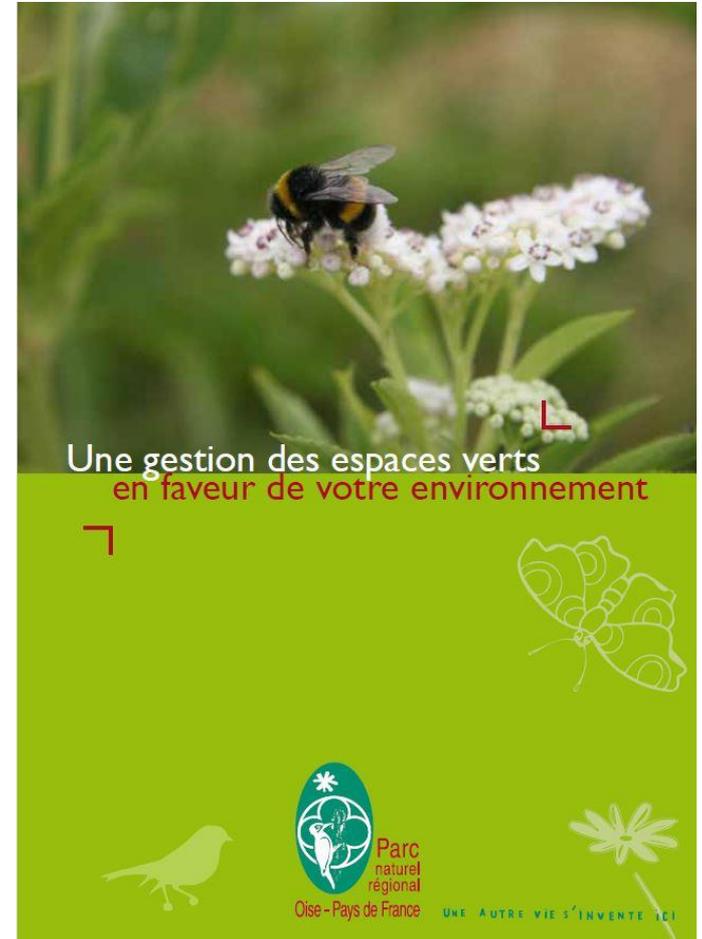


Pour **développer la biodiversité** sur ce site,
votre commune pratique une **fauche annuelle**
à la place d'une tonte régulière.



Si vous voulez en savoir plus,
contactez votre mairie ou
le PNR Oise-Pays de France.

www.parc-oise-paysdefrance.fr



VER-SUR-LAUNETTE, UN ÉCRIN À PRÉSERVER !



Dans le cadre de la démarche **Zérophyto** qui vise à supprimer tous les traitements chimiques au profit de techniques alternatives et d'une gestion plus naturelle de l'espace public, la commune de Ver-sur-Launette s'engage à végétaliser son cimetière et à offrir **un cadre plus agréable** et propice au recueillement en préservant la biodiversité et la santé du monde vivant. Les herbes sauvages et spontanées qui poussent ici ne sont pas une marque d'abandon mais l'indicateur d'un **environnement plus sain et plus en harmonie avec son cadre rural**.

Par ailleurs cette démarche a pour but de :

- favoriser les plantes indigènes
- aider les pollinisateurs
- mettre en valeur le patrimoine funéraire
- limiter l'impact sur l'eau et les sols.

Un promontoire naturel

Le cimetière de Ver-sur-Launette se démarque par sa situation géographique offrant des percées visuelles sur le village et sur le vallon de la Launette. Son sol sec et sablonneux permet l'installation d'une **flore particulière** et adaptée qu'il convient de préserver et valoriser.

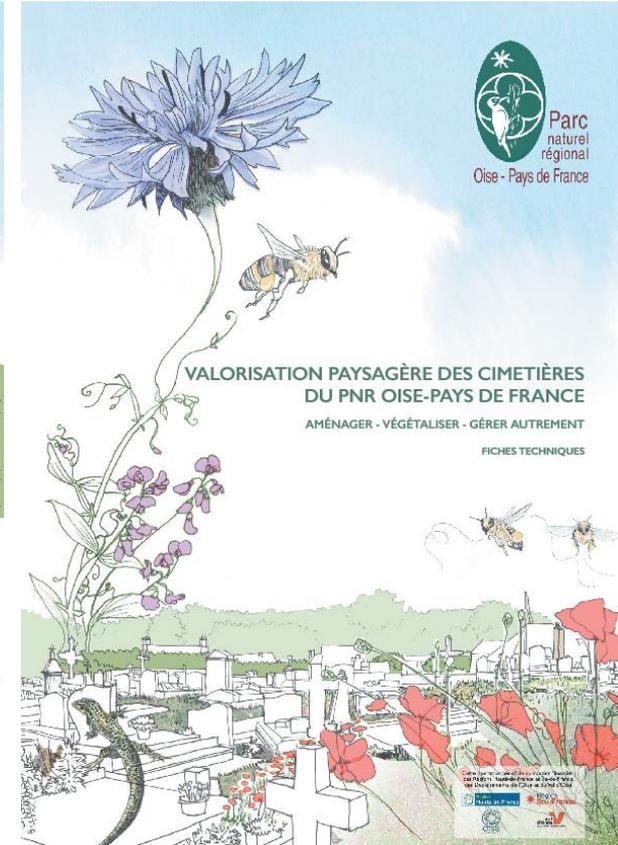
Ce site ensoléillé est également propice à la nidification **des abeilles sauvages**, notamment dans les talus. Cette dynamique naturelle est à préserver et à favoriser car ces pollinisateurs sont très importants dans le cycle biologique de la nature.

VALORISATION PAYSAGÈRE ET GESTION DES CIMETIÈRES
DANS LE CADRE DE L'OBJECTIF ZÉRO PHYTO

A Ciel Ouvert



Cette publication bénéficie du soutien financier de la Région Hauts-de-France, de la Région Île-de-France, du Département de l'Oise et de la Ville de Ver-sur-Launette.



VALORISATION PAYSAGÈRE DES CIMETIÈRES DU PNR OISE-PAYS DE FRANCE

AMÉNAGER - VÉGÉTALISER - GÉRER AUTREMENT

FICHES TECHNIQUES



Cette publication bénéficie du soutien financier de la Région Hauts-de-France, de la Région Île-de-France, du Département de l'Oise et de la Ville de Ver-sur-Launette.

PROGRAMME ARBRES FRUITIERS & VERGER

- Inventaire des vergers et des arbres fruitiers du territoire
- Elaboration d'un guide technique sur les arbres fruitiers
- Convention financière avec Sylvain Drocourt, pomologue
 - Conseil aux particuliers et aux communes
- Aide financière : plantation et restauration d'arbres fruitiers
 - Plus de 60 dossiers de subvention
 - Plus de 59 000 € d'aides
- Démonstrations/formations de plantation et d'entretien
- 3 vergers conservatoires dont un en cours d'installation



Inventaire des vergers et arbres fruitiers du Parc Naturel Régional Oise-Pays de France

PARC NATUREL REGIONAL OISE - PAYS DE FRANCE

INVENTAIRE DES VERGERS
ET DES ARBRES FRUITIERS



Par : Sylvain DROCOURT

Pomologue Expert

Sylvain Drocourt

Page 138

Mai 2007 à Octobre 2008

08/11/2008

PROGRAMME ARBRES FRUITIERS & VERGER

- Adhésion à l'opération régionale « Plantons le Décor »
 - Commande groupée d'arbres et arbustes mais également variétés potagères
- Vidéos techniques sur la plantation et l'entretien des arbres fruitiers

Lien vidéos :

- [Plantation](#)
- [Taille de formation](#)
- [Taille d'entretien](#)



LES ACTIONS EN COURS

Les cahiers de recommandations architecturales pour les communes de Saint-Maximin, Auger-Saint-Vincent, Bellefontaine et Belloy-en-France (achevés en juillet 2021)

FERMES

Rappel réglementaire :

• Avant toute demande d'autorisation de travaux (permis de construire, permis d'aménager, permis de démolir, réclamation préalable), consulter, en mairie, le règlement d'urbanisme local (Plan Local d'Urbanisme) pour connaître les règles et les servitudes applicables à la parcelle où se situe le projet et le recours à un architecte est obligatoire sauf pour les porteurs constructeurs pour au moins une construction de surface de plancher ou d'emprise au sol inférieure à 150m².

Pour respecter le caractère de la ferme lors d'une réhabilitation, il faut observer sa situation, son environnement, ses volumes généraux, ses proportions, ses matériaux de construction, la répartition des ouvertures, la structure du bâtiment...



Transformations des façades :

- Pour le corps d'habitation, conserver la maçonnerie avec un enduit couvrant à la chaux naturelle pour protéger les moellons. Préserver sur les autres bâtiments les enduits anciens à plâtre ou à la terre avec des motifs de moellons.
- Entretien l'enduit : s'il est fissuré, le reprendre après un piquetage. Choisir la coloration dans la masse de l'enduit et/ou appliquer un badigeon de finition.
- Préserver les dimensions des ouvertures d'origine. Éviter de créer de nouveaux percements. Si cela est indispensable, veiller à ce que les fenêtres créées soient de mêmes dimensions que les fenêtres existantes et respectent les travées de composition. Réaliser l'ordonnement initial si celui-ci a été modifié (position, dimensions et proportion des fenêtres).

RECOMMANDATIONS

Extension des volumes :

- Avant d'envisager des travaux d'extension, examiner les possibilités offertes par l'ensemble des surfaces disponibles de tous les bâtiments constituant la ferme (les combles et les corps annexes). Selon l'extension, elle doit présenter un volume de dimensions plus réduites que la construction principale.

Modification de la toiture :

- Conserver si possible les souches de cheminée en brique ou pierre au droit des refends ou selon les conduits pré-existants.
- Préserver les chéneaux à tabatière dans leurs dimensions réduites pour l'éclairage des combles aménagés.

- Toute extension doit prendre en compte l'état du bâti existant.
- Harmoniser les matériaux, les textures, les couleurs, les couvertures et les pentes de toit pour créer un ensemble homogène et harmonieux entre l'existant et l'extension.

- Privilégier les lucarnes côté cour intérieures en harmonie avec les baies de la façade et les travées en place d'un plan ancien.
- Privilégier en couverture, la petite tuile plane ancienne.
- Ne pas modifier dans la mesure du possible, les pannes de toit existantes, sauf pour restaurer les pertes d'origine.



- Conserver les seuils en pavés de grès au droit des portails.
- Entretien : les corniches en plâtre ou en pierre de taille si elles existent. Ne pas ajouter d'autres éléments de modénature hormis ceux qui ont cours sur l'ensemble.
- L'usage du PVC est proscrit pour les menuiseries et tous les ouvrages d'eau pluviale (gouttières, descentes). Les menuiseries remplacées seront en bois peint et les descentes de gouttière en zinc ou en cuivre.
- Conserver les appuis de fenêtre en pierre quand ils existent, ainsi que les volets en bois peints à deux battants sans échappe(s).



Entretien ANALYSE

PNR Oise Pays de France

L'entretien régulier du bâti est nécessaire pour sa conservation. Il concerne aussi bien la structure de l'édifice que sa couverture, ses menuiseries ou ses enduits.

Il s'agit d'observer à la fois les éléments extérieurs et les éléments intérieurs. L'humidité représente la cause de désordres la plus courante.

L'entretien du bâti doit porter à la fois sur la maison mais aussi sur les clôtures, portails et revêtements de sol extérieurs.

Un diagnostic de l'état existant des parties construites est incontournable pour éliminer les causes de certains désordres apparents afin de mieux rénover et préserver ce patrimoine. Une observation régulière par le propriétaire, aussi bien à l'extérieur qu'à l'intérieur doit être effectuée. Le contrôle par un professionnel sur un point particulier peut être envisagé selon les besoins.

Humidité :

- Le vent, l'eau et la chaleur agissent dans le premier temps pour dégrader la présence d'humidité contre la maison en plaçant de sur le sol, le décollage de plâtre, les effondrements... Le second temps est le développement de moisissures, de champignons et de bactéries nocives à la santé humaine. De plus le mur ancien contenant souvent du sel qui modifie le sel d'origine et les autres éléments les plus courants sont les menuiseries extérieures, les menuiseries d'eau dues à la pluie et sur lesquelles, le condensation (le vapor d'eau dégage par le rayonnement, sur un objet plus froid, du séchage de l'eau, d'une douche...) le mauvais entretien de lui, les travaux de rénovation pour éviter le bâti et l'air intérieur, les matériaux utilisés ne respectent pas les normes, les matériaux utilisés ne respectent pas les normes, les matériaux utilisés ne respectent pas les normes...

Une mauvaise mise en œuvre des éléments de construction, le développement des végétaux (palmiers, érables, etc.) ou un mauvais entretien (démarches fautes, gouttières bouchées...) peuvent provoquer des désordres qui favorisent les infiltrations (d'eau ou humidité des fondations et sous-solaires), premier capteur, des murs et enduits, des portes et fenêtres, des couvertures (pentes en sens, records maçonnés...), des pièces d'eau (cuvette, salle de bain...) et des carrelages.

Si des fissures apparaissent (murs, planchers, toitures...) il faut en rechercher la cause - dilataction des matériaux, désordres d'ordre structurel, mouvement de sol, structure trop faible... Il peut être utile de faire une étude de sol si besoin et demander conseil à un ingénieur structure aussi bien pour les parties maçonnées que pour les pièces de charpente en bois.







Détails constructifs DESCRIPTIF

La structure de la maison est constituée de fondations, murs, planchers et charpentes. L'homogénéité et la durabilité de cette structure sont assurées par un certain nombre d'éléments de détails qui ont un rôle à la fois fonctionnel (éloigner les eaux de pluie, chaîner les maçonneries) et décoratif (souligner la composition de la façade...).

La conservation et l'entretien de ces éléments sont essentiels pour garantir la bonne longévité de l'ouvrage.



Les modénatures (corniche, bandeau, encadrement et appui de baie) éloignent les eaux de pluie de la façade. Essentiellement en pierre, elle rarement en enduit, ces éléments constituent aussi des renforts structurels dans une façade (corniche, chaînage, linteau, appui, sous-bassement). Les corniches sont des ouvrages moulurés (doucine, chaire-frais, quart de rond) sur les maisons. Les linteaux sont clavés avec soit même sur les logs simples, les originaux en bois ne peuvent autant adopter l'inteau bois et recouvrir par un enduit.



L'art de la taille et de la pose des pierres pour des fonctions précises donnent une grande variété des dispositions.

Prochain cahier réalisé : pour la commune de Pontpoint

- **Programme portant sur les Aménagements paysagers intégrant une gestion alternative des eaux pluviales (en cours sur 9 communes)**
- **Etudes de capacité foncière des communes (à partir de septembre 2021_sur 4 communes)**
- **Concours d'architecture portant sur de nouvelles typologies architecturales (à partir de septembre 2021)**

- **Installation du verger conservatoire à l'Abbaye de Chaalis**
- **Etude de principe d'aménagements et de plantations pour un verger communal à Précly-sur-Oise**
- **Sauvegarde du patrimoine arboré fruitier du territoire**
- **Programme portant sur la valorisation paysagère et la gestion des cimetières (sur 6 communes)**

- **Etudes de principe d'aménagements et de plantations à Mortefontaine**
- **Etude de fleurissement à l'école maternelle d'Orry-la-Ville et au pied de l'église de Mortefontaine**
- **Etude de principes d'aménagement de la plaine de Gouvieux**
- **Diverses demande de financements pour des plantations (Ailly-St-Léonard, Ermenonville, Chaumontel, ...)**
- **Etudes de désimperméabilisation et végétalisation de cours d'école (Asnières-sur-Oise, Fleurines, ...)**

DES PROJETS ET DES SUJETS A DEBATTRE

- **Comment aider au passage des études à l'opérationnel ?**
- **Comment aider à la concrétisation de projets urbains exemplaires ? Intégrant la transition écologique**
- **Comment promouvoir et accompagner au mieux les projets d'architecture contemporaine ? Comment y associer les Architectes des Bâtiments de France ?**
- **Faut-il organiser une consultance régulière entre le Parc et les Architectes des Bâtiments de France sur des projets accompagnés par le Parc et/ou sur des projets à forts enjeux sur le territoire**
- **Faut-il poursuivre le conseil aux particuliers ? Comment ? Quel lien avec les service instructeurs des autorisations d'urbanisme ? Avec les CAUE ?**

- **La création d'un annuaire « local » des entreprises RGE, éco-artisans et architectes référencés serait-il pertinent ?**
- **Projet de redéfinition des cahiers des charges et du règlement du fonds patrimoine végétal.**
- **Des projets de désimperméabilisation et végétalisation des cours d'école.**
- **Une présentation des fiches « Valorisation paysagère des cimetières » est à organiser .**
- **Projet de cartographie grand public pour communiquer sur les actions autour des arbres fruitiers (plantations, variétés, etc.).**

- **Envisage t'on une formation à la taille des arbustes ?**
- **Faut-il encore accompagner les communes dans la gestion différenciée des espaces verts ? Comment ?**
- **Comment mieux faire prendre en compte le paysage dans les aménagements et les projets ?**
- **Comment avancer sur la requalification de certains points noirs paysagers ?**
- **Faut-il mettre en place un observatoire photographique du paysage ?**
- **Comment sensibiliser au paysage ?**

Solange DUCHARDT

Chargée de mission Paysage

s.duchardt@parc-oise-paysdefrance.fr

06 27 69 40 33

03 44 63 65 65

Marie STURMA

Chargée de mission Agriculture – Forêt

m.sturma@parc-oise-paysdefrance.fr

06 27 69 12 66

03 44 63 65 65

Jean-Marc GIROUDEAU

Chargé de mission Urbanisme

jm.giroudeau@parc-oise-paysdefrance.fr

06 27 69 65 93

03 44 63 65 65

Philippe MEURANT

Architecte

p.meurant@parc-oise-paysdefrance.fr

06 27 69 12 59

03 44 63 65 65

Parc naturel régional Oise - Pays de France

Château de la Borne Blanche

48 rue d'Hérivaux

60560 ORRY-LA-VILLE

Standard : 03 44 63 65 65

contact@parc-oise-paysdefrance.fr